Ils ont décidé d'épargner à leurs proches le coût de l'organisation des funérailles :

«Nous avons deux enfants et cinq petits-enfants, et afin de les préserver, nous avons décidé il y a six mois de réaliser un contrat de funérailles.
Nous avons organisé dans le détail notre enterrement : le faire-part, le choix du cercueil et le caveau pour nous deux au cimetière de Creppe.
Nous sommes tranquilles et soulagés de ne laisser aucun soucis à nos enfants.»

Monsieur et Madame S. de Spa

«J'ai décidé de me faire incinérer et n'ayant plus de parents proches, j'ai fait un contrat de funérailles avec les Pompes Funèbres Vilvorder afin que mes choix soient respectés. N'ayant pas de revenus élevés, j'ai souhaité payer en cinq ans, ainsi le moment venu, personne ne sera dans l'embarras.»

Madame V. de Pepinster

Vos proches n'auront aucune demande à effectuer, aucun frais à régler.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements et rendez-vous à votre domicile ou dans un de nos funérariums.

POMPES FUNEBRES

VILVORDER

Siège administratif :

rue de la Chaussée, 30 • 4910 Theux

Funérariums :

rue de la Chaussée, 30 • 4910 Theux
rue Collin Leloup, 17 • 4900 Spa
rue du Waux-Hall, 7 • 4900 Spa
rue Pépin, 8 • 4860 Pepinster

Tél. : 087/54 26 17
Fax : 087/54 26 47
www.vilvorder.com





Le contrat de funérailles

Pourquoi ne pas y penser...?

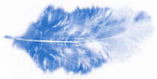
POMPES FUNEBRES

VILVORDER

Faire un contrat de funérailles, c'est régler le coût et l'organisation de votre enterrement

Vous déterminez l'organisation de votre inhumation ou de votre incinération, vous choisissez le cercueil, le lieu et le type de votre sépulture, la cérémonie religieuse ou civile, le faire-part, les fleurs,...







Toutes vos volontés sont consignées dans votre contrat afin qu'elles soient scrupuleusement respectées. A tous moments, vous pourrez les modifier.

Libérez vos proches des soucis financiers et d'organisation. Ils seront certains d'agir selon vos désirs.

POMPES FUNEBRES

VILVORDER

Le service

Aussitôt prévenus, de jour comme de nuit, en Belgique ou à l'étranger, nous prenons en charge toutes les formalités et nous organisons les funérailles selon votre volonté.

Ce service couvre toutes les prestations relatives aux funérailles : la mise en bière, les démarches administratives, l'organisation de la cérémonie, la mise en oeuvre des faire-part et des avis nécrologiques ainsi que la fourniture du cercueil, des fleurs, du monument,...

Ne laissez pas votre famille dans l'embarras tout en assurant le respect absolu de vos décisions.





A tout âge

Vous pouvez régler votre contrat de funérailles à 50, 70, 90 ans et même plus tard et ce, quelque soit votre état de santé.
Notre entreprise étant homologuée par toutes les compagnies d'assurances décès, vous pouvez simplement nous contacter, pour définir l'organisation complète de vos funérailles.

Un prix définitif

Le prix est fonction du service choisi. Il peut être réglé en une fois ou par mensualités en 1, 2, ou 5 ans.
N'hésitez pas à nous consulter sur les conditions financières

Une garantie absolue

Une carte «contrat de funérailles» jointe à votre carte d'identité permettra à vos proches d'avertir nos services dans les meilleurs délais.

Les fonds que vous verserez anticipativement seront confiés à un organisme bancaire local.
Ce dernier vous apportera sa garantie.